

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TESS2013

histoire



TESS

DOSSIER DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE	3
ORGANISATION	6
RÉSULTATS	7
RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES BILAN - ENSEIGNANTS	9

INTRODUCTION

Ce document présente l'édition 2013 du *Test d'enseignement secondaire supérieur supérieur* pour l'histoire. Celui-ci participait, en partie, à l'octroi du Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS). Tous les documents relatifs à cette épreuve (*Guide de correction, Portefeuille de documents...*) sont accessibles sur le site www.enseignement.be/cess.

Au même titre que l'épreuve octroyant le CEB et que l'épreuve participant à l'obtention du CE1D, la mise en place de cette épreuve répond à une double nécessité : **évaluer et certifier tous les élèves sur une même base.**

L'épreuve d'histoire est accessible¹ aux élèves de :

- 6^e année de l'enseignement général ;
- 6^e année de l'enseignement secondaire technique et artistique de transition.

Chaque Pouvoir organisateur décide de participation à de ces épreuves externes certificatives pour chacune des écoles qu'il organise.

En 2013, l'épreuve portait sur la maîtrise des compétences terminales, telles que définies dans les compétences et savoirs communs pour la discipline de l'histoire. L'évaluation des autres matières restait du ressort des écoles participantes.

En juin dernier, 215 établissements se sont inscrits à cette épreuve.

Dans les pages qui suivent sont présentés l'élaboration, l'organisation et les résultats de l'épreuve.

ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

A. CONCEPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve externe commune est élaborée par un groupe de travail composé d'enseignants, de conseillers pédagogiques issus des différents réseaux d'enseignement, d'inspecteurs et d'un représentant de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique. Le groupe est présidé par l'Inspecteur général de l'enseignement secondaire.

B. CONTENU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'histoire vise spécifiquement l'évaluation de la compétence de synthèse. Outre les savoir-faire liés à l'analyse documentaire, elle nécessite également la mobilisation des savoirs requis relatifs au contexte historique du coup d'État de Pinochet en 1973 et aux concepts de démocratie, d'autoritarisme, d'impérialisme, de libéralisme, de socialisme... Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

A titre d'illustration, toutes les épreuves sont accessibles sur le site www.enseignement.be/cess.

¹ Se référer au décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire (Titre III/2)

C. ADAPTATIONS

L'épreuve externe commune offre des possibilités d'adaptations aux élèves éprouvant des besoins spécifiques.

Au niveau du format de l'épreuve

La mise en page standard de l'épreuve externe commune de juin 2013 est établie en concertation avec des professionnels des troubles de l'apprentissage et du handicap. La présentation des documents fut adaptée au plus grand nombre d'élèves possible, ceci incluant les **élèves présentant des troubles de l'apprentissage**.

Pour les élèves atteints de **troubles sévères** et qui bénéficient tout au long de l'année de documents adaptés à leur situation, **trois versions adaptées** de l'épreuve ont été élaborées. L'équipe éducative choisit la version qui convient le mieux à ses élèves.

VERSION 1	
Agrandissement des livrets et du portfolio en police Arial 20	Version conçue pour les élèves habitués à travailler avec des agrandissements, notamment A3. Sur la recommandation des professionnels, cette version se présente au format A4, qui est le plus manipulable pour les élèves concernés. La mise en page est simplifiée de manière à éviter la surcharge d'informations (alignement du texte à gauche, agrandissement de la pagination du portfolio, cartes schématisées, présentation linéaire des tableaux, des contrastes, etc.). Disponible en format papier et électronique.
VERSION 2	
Mise en page simplifiée des livrets et du portefeuille de documents en Arial 14	Version conçue spécifiquement pour les élèves utilisant une TV-loupe ou un logiciel . Il s'agit des mêmes ajustements que la version 1, mais en Arial 14. Disponible en format papier et électronique.
VERSION 3	
Braille	Disponible en format papier et électronique.

REMARQUE Des exemples de mise en page de l'épreuve standard ainsi que des versions adaptées 1 et 2 figurent en annexe sur notre page internet www.enseignement.be/cess.

Au niveau des modalités de passation

L'élève présentant des troubles d'apprentissages peut bénéficier de modalités de passation particulières si **deux critères sont rencontrés** :

- il ne peut s'agir que des aides et/ou du matériel qu'il utilise habituellement en classe lors des apprentissages et des évaluations ;
- ces troubles doivent avoir été diagnostiqués par un spécialiste compétent (centre PMS, logopède, oto-rhino-laryngologue, neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre ou pédiatre).

Si les deux conditions précitées sont rencontrées, le matériel et les modalités de passation suivantes sont autorisés sans faire l'objet d'une demande écrite à l'Administration :

- utilisation d'un cache ou d'une latte pour l'aide à la lecture ;
- utilisation d'une fiche de procédures de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- utilisation du dictionnaire en signets ;
- utilisation de feutres fluos ;
- utilisation de fiches personnalisées soutenant l'élève dans la structuration de son travail. Ces fiches ne peuvent contenir des informations portant sur les matières évaluées telles que formules de calcul, tables de multiplication, abaque (abaque vierge autorisé) ;
- utilisation d'un time timer pour l'aide à la gestion du temps ;
- allongement du temps de passation (en respect du temps nécessaire à l'organisation des corrections) ;
- relance attentionnelle par l'enseignant surveillant l'épreuve ;
- logiciel Kurzweil ou Sprint PDF (sans prédiction ni correction orthographique, sans correction grammaticale) ;
- logiciel Dragon naturally speaking (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel Wody Extra (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel Médialexie (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel Sankoré (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel Déclic (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel Apprenti géomètre (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel Adobe reader XI (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail)² ;
- uniquement pour les élèves de l'enseignement spécialisé, en intégration ou suivis par un service d'intégration : la présence d'un tiers aidant est acceptée lorsque l'élève présente une déficience sensorielle ou un trouble de l'apprentissage sévère. Cet accompagnement sera assuré par un membre de l'équipe éducative ou par la personne accompagnant l'élève en intégration.

REMARQUE La répartition des élèves et leur disposition au sein du local relèvent de la responsabilité des directions. La mise à disposition du portefeuille de documents avant le début de l'épreuve, la lecture et la reformulation des consignes par une personne tierce ne sont pas autorisées.

En juin 2013, 5 élèves ont bénéficié d'une adaptation du format de l'épreuve.

FORMAT DE L'ÉPREUVE	NOMBRE DE DEMANDES
Épreuve braille	-
Support informatique	-
Agrandissement (Arial 20)	4
TV loupe/logiciel (Arial 14)	1

² Un mode d'emploi présentant comment télécharger, installer et utiliser le logiciel est disponible sur demande.

ORGANISATION

A. PASSATION ET HORAIRE DE L'ÉPREUVE

JEUDI 12 JUIN	
PORTEFEUILLE DE DOCUMENTS QUESTIONNAIRE	2 x 50 minutes

B. MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve a fixé le seuil de réussite à 50 %.

C. CORRECTIONS

Les modalités de correction sont définies au préalable par le groupe de travail de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité.

Le respect des consignes et des modalités de correction est placé sous la responsabilité de chaque Pouvoir organisateur, qui peut la déléguer à la direction de l'établissement.

À l'initiative d'un ou de plusieurs Pouvoirs organisateurs, les corrections des épreuves de plusieurs établissements peuvent être regroupées en un même centre de correction. Dans ce cas, le ou les Pouvoir(s) organisateur(s) concerné(s) doivent désigner un directeur pour en assurer la responsabilité.

Pour des raisons évidentes d'équité, les correcteurs sont tenus au respect le plus strict des consignes de correction.

Si des questions subsistent quant aux modalités de correction et/ou d'utilisation des grilles Excel, un « Helpdesk » assure le suivi auprès des écoles.

RÉSULTATS

En 2013, l'épreuve d'histoire évaluait la compétence de synthèse. Elle portait sur l'analyse d'un dossier documentaire concernant la chute du régime démocratique de Salvador Allende et la prise de pouvoir par le général Pinochet au Chili.

A. ÉVOLUTION 2011-2013 - PARTICIPATION DES ÉLÈVES

	2011	2012	2013
Élèves inscrits	10 997	11 879	11 074

B. TAUX DE RETOUR

L'Administration dispose des résultats de de 10 474 élèves pour l'épreuve d'histoire. Cela signifie que les écoles ont renvoyé les résultats de leurs élèves à hauteur de 94,58 %.

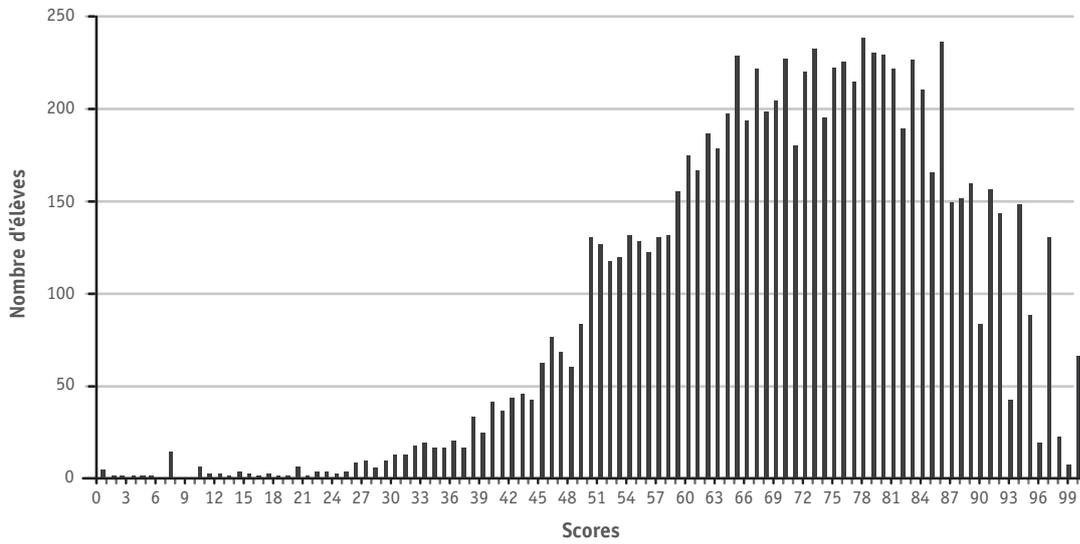
C. TAUX DE RÉUSSITE ET SCORES GLOBAUX EN 2013

	Effectifs	Absence complète ou partielle	Réussite ³	Score
6 ^e G	9.088	0,1 %	90,8 %	70,4 %
6 ^e TT/AT	1.386	11,1 %	84,1 %	65,1 %
TOTAL	10.474	0,9 %	90,2 %	69,7 %

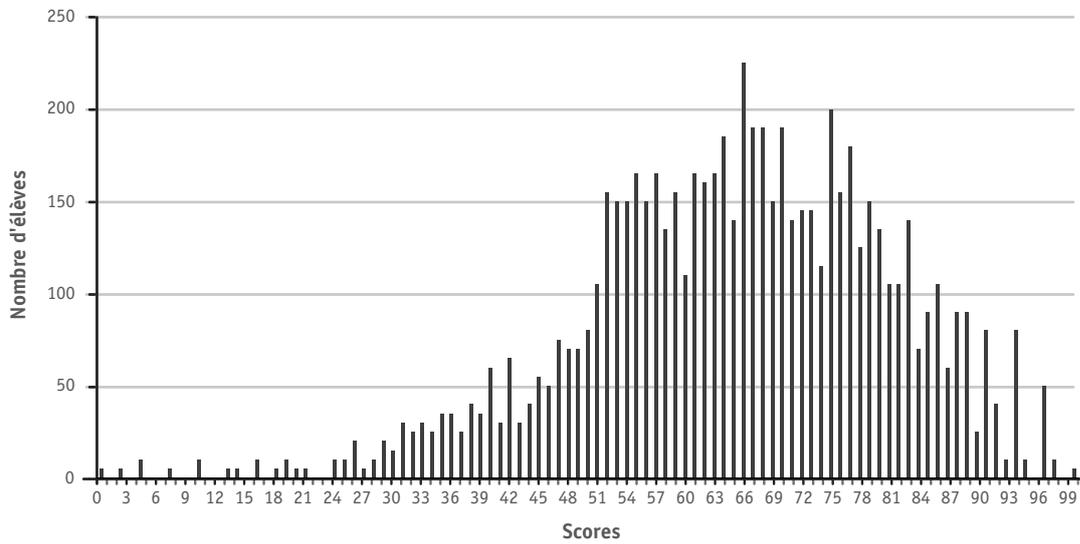
³ Le taux de réussite est calculé à partir des résultats des élèves qui ont passé l'entièreté de l'épreuve.

D. DISTRIBUTION DES RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'ÉLÈVES

HISTOIRE 6^e G



HISTOIRE 6^e TT + 6^e AT



RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES BILAN - ENSEIGNANTS

A. INTRODUCTION

Suite à la passation du *TESS 2013*, un questionnaire en ligne a été mis à disposition des enseignants qui ont participé à l'épreuve afin d'évaluer l'organisation et la perception de celle-ci. Il a été complété par 68 enseignants. Les résultats de cette enquête figurent ci-dessous.

B. LA PASSATION

À votre connaissance, la durée de passation prévue était :

bcp trop courte	trop courte	adaptée	trop longue	bcp trop longue
7,7 %	40,0 %	46,2 %	6,2 %	0,0 %

C. LA CORRECTION

Avez-vous corrigé l'épreuve de manière collective ?

Oui	Non
4,5 %	95,5 %

Veillez vous prononcer sur les affirmations suivantes.

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
L'organisation des corrections était aisée.	6,3 %	20,3 %	59,4 %	14,1 %
À votre connaissance, le temps de correction était raisonnable.	9,4 %	6,3 %	68,8 %	15,6 %
À votre connaissance, les critères de correction étaient clairs.	6,0 %	23,9 %	62,7 %	7,5 %
Les grilles d'encodage informatisées étaient simples d'utilisation.	1,6 %	6,3 %	30,2 %	61,9 %
Les résultats fournis par les grilles d'encodage étaient faciles à comprendre.	3,2 %	1,6 %	35,5 %	59,7 %

D. NIVEAUX DE DIFFICULTÉ RESSENTIS

Selon vous, l'épreuve était :

bcp trop difficile	trop difficile	bien calibrée	trop simple	bcp trop simple
0,0 %	9,7 %	61,3 %	21,0 %	8,1 %

Les résultats obtenus aux épreuves ont reflété ceux que les élèves obtenaient généralement pendant l'année scolaire :

pas du tout d'accord	plutôt pas d'accord	plutôt d'accord	tout à fait d'accord
9,2 %	36,9 %	49,2 %	4,6 %



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général du Pilotage du Système éducatif
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000
Graphisme : Olivier Vandevelle - olivier.vandevelle@cfwb.be
Novembre 2014

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution